



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
27 novembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2020**  
3-6 février 2020, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Paraguay  
(2020-2024)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	11
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Paraguay (2020-2024).....	14



## I. Considérations générales

1. *Dans son plan national de développement intitulé Paraguay 2030, le Gouvernement paraguayen jette les bases d'une société plus durable et plus inclusive, dans la droite ligne des objectifs de développement durable.* Il cherche ainsi à transformer le Paraguay en un pays qui soit plus compétitif, se classe parmi les meilleurs producteurs de denrées alimentaires au monde, soit doté d'industries novatrices et prospères, emploie une main-d'œuvre qualifiée, fournisse des produits et des services complexes et tende à se transformer en une économie fondée sur la connaissance. Les liens étroits existant entre le plan national de développement et les objectifs de développement durable ont été mis en évidence dans l'examen national volontaire de 2018.

2. *Le présent descriptif de programme de pays tient compte de cette vision et est le fruit d'un processus participatif.* Plusieurs parties prenantes nationales (institutions publiques et organisations de la société civile), dont les points de vue et les contributions sont pris en compte dans le présent document, ont participé à son élaboration dans le cadre de divers ateliers.

3. *Le Paraguay a connu une croissance économique irrégulière et atteint une certaine stabilité macroéconomique, ce qui a mené à une réduction de la pauvreté et à d'autres progrès en matière de développement.* Ainsi, entre 2013 et 2018, le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) s'est élevé à 4,88 %<sup>1</sup>. En 2014-2018, le taux d'inflation moyen était de 3,79 %, le taux de chômage passant quant à lui de 6,3 % en 2009 à 5,7 % en 2018. La dette publique a pour sa part augmenté mais reste relativement peu élevée, son ratio au PIB passant de 10,7 % en 2012 à 20,2 % en 2018. Quant au taux de déficit budgétaire par rapport au PIB, il était de -1,3 en 2018. Ces dernières années, le niveau de pauvreté a diminué, passant de 41,6 % en 2009 à 24,2 % en 2018, tandis que celui de l'extrême pauvreté tombait de 11,3 % à 4,8 %. Les prévisions économiques laissent présager un ralentissement de la croissance dans les années à venir<sup>2</sup>.

4. La population du Paraguay est estimée à 6,8 millions d'habitants, dont 28,4 % sont âgés de 15 à 29 ans. Ceux-ci sont responsables de la croissance de l'économie et représentent une large part de la population active.

5. *Le secteur agricole reste un moteur essentiel de la croissance économique, tandis que celui des services ne cesse de croître.* L'abondance des ressources naturelles, associée à des coûts de production relativement bas, confère au Paraguay un avantage comparatif dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, faisant du pays le quatrième exportateur mondial de soja et le sixième exportateur mondial de viande bovine. Ainsi, ces industries comptent pour 65 % des exportations paraguayennes<sup>3</sup>. Outre celui de l'agriculture, le secteur des services n'a cessé de croître, augmentant de 3,6 % en 2018, et constitue aujourd'hui un véritable moteur de croissance. Plus de 50 % du PIB et 60 % du nombre total d'emplois y sont ainsi liés. Les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) représentent 93 % des unités commerciales enregistrées, lesquelles ont des difficultés à accéder aux ressources financières et aux services publics<sup>4, 5</sup>. Elles emploient 61 % de la main-d'œuvre active dans le pays, ce qui les rend essentielles sur le plan économique. Néanmoins, une proportion élevée de leurs employés travaille dans des conditions informelles. De ce fait, des milliers de Paraguayens se trouvent en situation de vulnérabilité, faisant face

<sup>1</sup> Banque centrale du Paraguay.

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

<sup>3</sup> Diagnostic systématique du pays.

<sup>4</sup> Direction générale de statistique, d'enquêtes et de recensements.

<sup>5</sup> Banque mondiale.

à des problèmes tels que la précarité de l'emploi, la faiblesse des salaires et des conditions de travail précaires.

6. *Le fait que la croissance enregistrée repose en grande partie sur l'utilisation des ressources naturelles se traduit par l'exercice d'une pression accrue sur l'environnement, la biodiversité et les communautés locales.* En particulier, l'utilisation accrue de terres à des fins d'agriculture et d'élevage accélère la déforestation et contribue à l'émission de gaz à effet de serre, et, par conséquent, concourt à exposer davantage les communautés locales aux risques découlant des changements climatiques et, dans certains cas, à exacerber la pauvreté multidimensionnelle. Bien que les ressources naturelles demeurent soumises à une pression élevée, le Paraguay a réduit ses émissions, celles-ci passant de 58,7 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone en 2000 à 45,4 millions en 2015<sup>6</sup>. Entre 2015 et 2017, le couvert forestier a été réduit de 277 510 hectares par an, contre une moyenne de 332 938 hectares par an entre 2000 et 2015. Le secteur de l'agriculture et la déforestation comptent respectivement pour 53 % et 31 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Bien que la matrice énergétique du Paraguay soit principalement composée d'énergies renouvelables (47 % d'hydroélectricité), la majeure partie de la population dépend de la biomasse (44 %) et des combustibles fossiles (40 %, entièrement importés). Près de 75 % de l'hydroélectricité sont exportés<sup>7</sup>. Une meilleure gestion des ressources naturelles sera nécessaire pour assurer le développement durable à long terme du pays.

7. *Les résultats économiques impressionnants obtenus ces dernières années n'ont pas bénéficié à tous les segments de la population ni à toutes les régions.* Si des progrès de taille ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté, des difficultés demeurent s'agissant du développement. Bien que le Paraguay soit un pays à revenu intermédiaire, la majorité de sa population n'appartient pas à la classe moyenne. Ainsi, environ 38 % de ses habitants relèvent de cette catégorie<sup>8</sup>. Le Paraguay est un État providence en devenir, même s'il ne peut actuellement pas garantir à sa population un accès universel aux services de base et à la protection sociale. En 2017, le niveau de développement humain s'y est révélé élevé, l'indice de développement humain (IDH) atteignant 0,702. Néanmoins, une fois les inégalités prises en compte, cet indice (s'élevant alors à 0,522) et l'indice d'inégalité de genre (0,467) donnent à penser que le Paraguay demeure un pays à développement humain moyen<sup>9</sup>, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère le haut coefficient de GINI du pays (48,4) et l'indice de GINI, extrêmement élevé, qu'il présente pour ce qui est de la distribution des terres (0,93)<sup>10</sup>. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (2018) fait apparaître de fortes inégalités en matière de niveau de vie, d'éducation et de santé (46,8 %, 38,9 % et 14,3 %, respectivement).

8. La répartition géographique de la pauvreté est inégale, les communautés rurales étant touchées de manière disproportionnée. Alors que le taux de pauvreté est estimé à 13,5 % dans la capitale, Asunción, il atteint jusqu'à 45,8 % à Caazapá, département essentiellement rural, 41,0 % à Caaguazú et 26,7 % à San Pedro. Aucune donnée n'est disponible pour la région du Chaco, dans laquelle est concentrée la majeure partie de la population autochtone et où la pauvreté est accentuée par un manque d'infrastructures limitant l'accès aux services publics. On estime que 66,2 % des

<sup>6</sup> Deuxième rapport biennal actualisé sur les changements climatiques.

<sup>7</sup> Vice-ministère des mines et de l'énergie, bilan énergétique national.

<sup>8</sup> Bureau extérieur du PNUD, Paraguay.

<sup>9</sup> Rapport sur le développement humain, 2018 (mis à jour).

<sup>10</sup> Oxfam, 2016.

autochtones sont pauvres, 34,4 % d'entre eux se trouvant dans une situation d'extrême pauvreté<sup>11</sup>.

9. Le fait que 78,2 % des habitants n'aient pas de sécurité sociale et que 65,2 % de ceux qui sont en âge de travailler le fassent dans le secteur informel aggrave la vulnérabilité de la population ainsi que le risque de tomber dans la pauvreté à la suite de chocs extérieurs. Les investissements publics réalisés en faveur du service de protection sociale en 2019 s'élèvent à 3 983 milliards de dollars, dont seulement 4 % sont consacrés au travail et à l'insertion productive<sup>12</sup>.

10. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de protection juridique des droits des femmes, celles-ci continuent de souffrir de discrimination et d'un manque d'égalité pour ce qui est de leur participation aux activités politiques et de leur autonomisation économique. Sur le plan de l'emploi, on constate que seuls 55 % des femmes ont un travail, contre 84,7 % des hommes. Selon les statistiques, il existe en outre une certaine discrimination hiérarchique entre les travailleurs et travailleuses. Ainsi, 60,5 % des postes de cadre reviennent à des hommes, les femmes n'en occupant dès lors que 39,5 %<sup>13</sup>.

11. *Pour remédier aux problèmes d'inégalité et d'exclusion, le gouvernement a mis en place un nouveau service de protection sociale.* Reposant sur une approche fondée sur le cycle de vie, celui-ci vise à mettre à la disposition de la population des programmes et des services d'aide sociaux allant du développement du jeune enfant aux pensions de retraite des personnes âgées. Il repose sur trois piliers principaux, à savoir la sécurité sociale, l'insertion professionnelle et productive et l'intégration sociale.

12. *Davantage d'efforts en matière de réformes structurelles et de renforcement des capacités institutionnelles devront être déployés pour faire avancer la mise en œuvre du programme de développement durable.* Bien que le Paraguay ait fait des progrès significatifs pour ce qui est d'améliorer l'efficacité et la transparence du Gouvernement, de nouvelles réformes structurelles sont nécessaires pour répondre à la demande de la population, qui souhaite la mise en place de services publics universels de qualité. La professionnalisation de la fonction publique nationale, par l'intermédiaire d'activités de promotion de la méritocratie, qui s'est traduite par l'incorporation de 70 000 professionnels dans le cadre de procédures de recrutement concurrentielles entre 2013 et 2018, devrait s'accompagner d'une meilleure aptitude à promouvoir une culture axée sur la clientèle<sup>14</sup>. De même, il convient de continuer à renforcer la transparence et la responsabilité des pouvoirs publics grâce à l'adoption de lois essentielles, concernant notamment l'accès à l'information publique. Les dialogues multipartites et la participation des citoyens doivent être accentués, comme indiqué dans le quatrième plan d'action pour un gouvernement ouvert. La capacité des autorités en matière de planification stratégique et de mise en œuvre des programmes et projets de développement doit être renforcée sous tous les angles, en améliorant l'utilisation des données et les pratiques de gestion des connaissances. L'amélioration de l'accès à la justice et de la vitesse de traitement des dossiers par les tribunaux, de même que la réduction de l'arriéré judiciaire, demeurent des défis majeurs<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> Enquête continue auprès des ménages (Direction générale de statistique, d'enquêtes et de recensements).

<sup>12</sup> Cabinet social de la Présidence de la République.

<sup>13</sup> Enquête continue auprès des ménages (Direction générale de statistique, d'enquêtes et de recensements).

<sup>14</sup> Secrétaire de la fonction publique.

<sup>15</sup> Cour suprême de justice.

13. *Le précédent descriptif de programme de pays du PNUD (2016-2019), établi compte étant tenu des priorités du Gouvernement en matière de réformes structurelles, a largement contribué aux avancées réalisées dans divers domaines du développement.*

14. *Le PNUD a contribué à renforcer les institutions démocratiques et à améliorer l'efficacité de la gouvernance, en gardant toujours à l'esprit les objectifs de développement durable.* Il est un partenaire essentiel de la Commission nationale pour les objectifs de développement durable, qui supervise la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 au Paraguay, et a aidé le Gouvernement à préparer son premier examen national volontaire. Il a par ailleurs fourni une assistance technique au Secrétaire technique à la planification pour l'aider à institutionnaliser diverses instances multipartites, telles que l'Équipe nationale pour la stratégie de pays et le Conseil public-privé, et à examiner le plan national de développement afin de l'aligner sur les objectifs de développement durable. Le PNUD a en outre renforcé la capacité des institutions publiques de fournir des services efficaces et efficients. La Cour suprême de justice dispose désormais de palais de justice mieux adaptés, tandis que le Ministère de l'industrie et du commerce a adopté des processus conformes aux normes ISO. Il a été souligné dans l'évaluation indépendante du programme de pays que les autorités nationales étaient reconnaissantes au PNUD de contribuer au renforcement des institutions nationales.

15. *Le PNUD a contribué à réduire la pauvreté et les inégalités en mettant l'accent sur le développement rural.* Il a renforcé les moyens d'existence des familles rurales et leur a permis de sortir du mode d'agriculture de subsistance qui prévalait jusqu'alors en augmentant leur productivité et en les reliant à des chaînes de valeur agro-industrielles. Plus de 60 000 familles ont bénéficié de programmes favorisant une production agricole, animale et forestière durable. Le PNUD a également contribué à améliorer la gouvernance foncière rurale en mettant en place un système de cadastre moderne qui a permis l'attribution de 3 500 titres fonciers et de 25 715 terrains conformément au système d'information sur les ressources foncières du Paraguay. Dans le même temps, il a amélioré l'accès des communautés rurales à l'eau – en particulier dans la région du Chaco, où il s'agit d'une denrée rare. Des unités d'eau et d'assainissement ont été créées au niveau municipal, de même que des systèmes de distribution d'eau communautaires<sup>16</sup>. Le PNUD a aidé le Gouvernement à évaluer les retombées de son programme de transferts monétaires relatif aux pensions des personnes âgées à faible revenu<sup>17</sup>.

16. *La question des changements climatiques et de la biodiversité est au cœur de l'appui fourni au Paraguay.* Le bureau de pays du PNUD a soutenu l'élaboration de mécanismes de gouvernance et de politiques environnementales. Parmi ceux-ci, on retiendra notamment la politique nationale sur les changements climatiques et les contributions prévues déterminées au niveau national, la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques axée sur la problématique femmes-hommes et la stratégie nationale sur les forêts pour une croissance durable. On retrouve dans ces instruments diverses mesures devant être prises en priorité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation, ainsi que des pistes d'adaptation. Le PNUD a en outre aidé le Gouvernement à mettre au point des instruments de dialogues de haut niveau et de prise de décisions, à lier la question des changements climatiques et de la biodiversité à celles de l'économie et de la réduction de la pauvreté, et à élaborer toute une série d'outils de réduction des risques de catastrophe. Il a par exemple renforcé le système national de zones protégées (y compris s'agissant des couloirs de biodiversité) et la stratégie et le plan d'action nationaux pour la

<sup>16</sup> Institut international de l'eau à Stockholm.

<sup>17</sup> Évaluation de l'impact social du programme pour les personnes âgées.

biodiversité. Il a également mis en place une plateforme nationale multisectorielle sur les produits de base durables, qui permet aux principales parties prenantes de discuter d'un modèle amélioré de production de viande bovine et de soja. Il est souligné dans l'évaluation indépendante du programme de pays que le PNUD a joué un rôle catalyseur dans le renforcement des mécanismes et des institutions de gouvernance des changements climatiques et largement contribué à diverses avancées politiques.

17. *Profitant d'un alignement solide entre la planification nationale et les objectifs de développement durable, le PNUD a la possibilité d'élaborer un programme à fort impact* en combinant ses domaines de compétence (appui aux politiques, renforcement des capacités, assistance technique, sensibilisation et mise en œuvre) avec l'approche novatrice et dynamique préconisée dans son plan stratégique pour 2017-2021 et dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il s'appuie, pour relever les défis complexes que présente le développement, sur une approche multidimensionnelle. Le nouveau descriptif de programme de pays est axé sur les objectifs de développement durable, tels qu'ils sont énoncés dans le cadre de résultats, et vise à ne laisser personne de côté. Sur la base des enseignements tirés de précédentes périodes, il a été décidé de mettre l'accent sur l'établissement de partenariats stratégiques et d'une collaboration active avec la société civile et le secteur privé, ainsi que sur le renforcement de la coordination dans le système des Nations Unies, autant d'éléments qui feront la différence dans ce cycle de coopération. Les alliances conclues avec le secteur privé seront par ailleurs consolidées pour tirer le meilleur parti de l'innovation, des capacités de ce secteur à toucher la population et des fonds supplémentaires disponibles.

## II. Priorités du programme et partenariats

18. *Le programme est aligné sur les priorités nationales formulées dans le plan Paraguay 2030 et, par conséquent, sur les objectifs de développement durable.* Il est lié au plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, aux priorités formulées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Paraguay pour la période 2020-2024 et aux priorités fixées par le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de renforcement de la productivité, de réduction des inégalités et de résilience. C'est pourquoi le PNUD accordera la priorité aux mesures visant à améliorer l'équité, notamment en cherchant sans relâche à éliminer la pauvreté et à renforcer l'égalité des chances. Ses travaux seront fondés sur une approche multidimensionnelle et multipartite, conformément au cadre logique du descriptif de programme de pays.

19. En s'appuyant sur le plan stratégique et afin de maximiser les résultats obtenus, le PNUD contribuera à l'intégration continue du Programme 2030. Les éléments suivants viendront étayer les travaux du programme :

20. *Innovier pour apporter des solutions nouvelles à des problèmes de développement anciens.* Les approches traditionnellement suivies en matière de développement ne permettent pas toujours de faire face à certains des défis sociaux, économiques et environnementaux les plus pressants de notre époque, qui sont difficiles à relever du fait de leur évolution rapide, de leur interconnexion et de leur aggravation fréquente, en dépit de tous les efforts déployés par le pays. Afin de faciliter la recherche de solutions novatrices à divers grands problèmes de développement rencontrés par le pays, le PNUD entend mettre en place un de ses laboratoires d'accélération au Paraguay. Le laboratoire transformera l'approche collective suivie grâce à la fourniture de nouveaux services fondés sur des éléments de preuve et des pratiques, ainsi qu'à la dynamisation de la mise à l'essai et de la diffusion de solutions dans les pays et entre les pays. Ces services porteront

notamment sur la compréhension du problème, l'intelligence collective, l'archivage des solutions et l'expérimentation. Les laboratoires d'innovation du secteur public aideront à développer les nouvelles formes de planification et de programmation du gouvernement du futur et faciliteront le développement d'interventions centrées sur l'utilisateur.

21. *Rôle fédérateur du PNUD.* Pour maximiser son impact et utiliser efficacement les ressources limitées disponibles, le PNUD fournira des plateformes permettant de réunir les compétences et les moyens des organismes des Nations Unies, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile. Il jouera un rôle moteur dans l'engagement de diverses parties à la recherche de solutions aux problèmes de durabilité. En tant qu'intermédiaire neutre, le PNUD aidera les parties prenantes à adopter une vision commune et à échanger dans le cadre de dialogues constructifs et orientés vers l'action, le but étant de promouvoir la prise de mesures vitales à la réalisation des objectifs de développement du pays, en ne laissant personne de côté et en mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

22. *Le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), soucieux de travailler de manière plus cohérente et de tirer parti de leurs atouts respectifs, sont convenus de promouvoir, dans le cadre de leurs programmes respectifs, les mécanismes de coordination nécessaires pour garantir que personne ne soit laissé de côté et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs du PNUD.* Ce dernier appuiera les efforts déployés par le Gouvernement pour obtenir des résultats significatifs et mesurables en matière d'instruments, de systèmes, d'institutions et, surtout, d'amélioration des conditions de vie de la population. Les initiatives communes seront axées sur l'appui à l'institutionnalisation et à la localisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ; le renforcement du service de protection sociale reposant sur une approche fondée sur le cycle de vie et mettant l'accent sur les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes ; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; le renforcement des données et des éléments de preuve devant permettre la mise en œuvre de programmes à fort impact.

23. *Les stratégies du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui serviront de base au présent descriptif de programme de pays sont notamment les suivantes :* a) renforcement des capacités institutionnelles et fourniture d'une assistance technique ; b) renforcement de la production, de la gestion et de l'analyse des données et des connaissances ; c) amélioration de la coordination et des partenariats, notamment intersectoriels et entre les secteurs public et privé, et de la coopération Sud-Sud et triangulaire ; d) centralisation des activités sur la fourniture de services, la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale, la croissance inclusive, le développement durable et la gouvernance.

**D'ici à 2024, les personnes qui vivent ou transitent au Paraguay, en particulier celles qui sont vulnérables, disposeront d'un meilleur accès à des services universels, une protection sociale et des soins de qualité.**

24. *Le PNUD aidera les principales institutions nationales et les administrations locales à soutenir et à approfondir les réalisations en matière de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale dans une perspective multidimensionnelle, conformément à la solution type voulant que l'on s'attache empêcher les gens de tomber dans la pauvreté. Pour ce faire, il s'attellera à renforcer les capacités nationales et infranationales, ses activités concernant notamment l'amélioration des services sociaux, sur la base de la gestion et de l'analyse des données, et la*

coordination, la mise en œuvre et le suivi intersectoriels des programmes sociaux, qui compenseront les prévisions économiques contradictoires. Dans ce contexte, la priorité sera accordée aux groupes vulnérables, tels que les personnes vivant dans la pauvreté, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes.

25. Le PNUD contribuera à l'élaboration de politiques favorables aux pauvres, en vue d'accroître le capital humain tout en favorisant l'adoption d'une approche sexospécifique et multidimensionnelle. Dans ce contexte, il lui faudra approfondir sa compréhension des privations multiples rencontrées par la population et de leurs interdépendances, le but étant d'améliorer ses interventions. Il est primordial de s'attaquer à la discrimination sociale et culturelle, faute de quoi des milliers de Paraguayens pourraient ne pas échapper à la pauvreté économique et socioculturelle. Le PNUD encouragera la mise en œuvre coordonnée du service de protection sociale, en insistant sur le lien étroit unissant ses trois piliers et, plus particulièrement, sur l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle et productive<sup>18</sup>.

26. En outre, le PNUD s'emploiera à mettre au point des modèles novateurs dans le nouveau contexte économique – lesquels pourront, le cas échéant, être élargis – qui porteront notamment sur les lacunes en matière d'information et les possibilités de renforcement des partenariats public-privé. Dans le même temps, ces projets pilotes lui serviront à développer une nouvelle technique d'analyse des données sociales et à perfectionner les pratiques de gestion du service de protection sociale, améliorations cruciales pour faire face aux périodes de ralentissement économique.

27. *Pour atteindre ces objectifs, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Cabinet social, entité responsable de la coordination composée de représentants de 20 institutions gouvernementales, dont le Ministère du développement social. Le PNUD compte parmi ses partenaires l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement (BIAD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le FNUAP, l'UNICEF et ONU Femmes. Axant son action sur les groupes vulnérables, le PNUD collaborera avec un éventail plus large de parties prenantes, tout en insistant sur le renforcement des capacités institutionnelles et la gestion de l'information.*

**D'ici à 2024, le Paraguay aura mis en œuvre, selon une approche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, des politiques publiques favorisant l'accès à des moyens d'existence durables et à un travail décent et l'inclusion économique, l'accent étant mis sur les personnes se trouvant en situation de vulnérabilité.**

28. *Le PNUD contribuera à renforcer la productivité en favorisant la mise en place d'un environnement normatif et institutionnel propice à accroître la capacité du pays à faire siens le développement technologique et l'innovation. Pour ce faire, il s'attachera à faire progresser la recherche et à renforcer l'assistance technique et l'inclusion financière. Il collaborera en outre avec le Gouvernement et des partenaires de développement pour encourager, récompenser à l'appui, la formalisation des marchés du travail au Paraguay. Une attention particulière sera accordée aux groupes défavorisés tels que les femmes et les jeunes, y compris dans les zones rurales.*

29. *Le PNUD collaborera avec les MPME en favorisant l'inclusion financière et en renforçant les possibilités d'éducation formelle et informelle et de formation technique, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies. Il continuera par ailleurs d'appuyer les institutions publiques, telles que le Ministère de l'industrie et du commerce, en promouvant l'utilisation de systèmes permettant la fourniture de services plus efficaces aux parties prenantes.*

<sup>18</sup> Service de protection sociale.

30. *Le PNUD se concentrera sur deux questions clés ayant directement trait à l'accroissement des chances des habitants de maximiser leur productivité, d'améliorer leur accès à la terre et de renforcer l'agriculture à petite échelle.* S'agissant de l'accès à la terre, il contribuera, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le précédent descriptif de programme de pays, à la conception et à la gestion de systèmes facilitant la planification de l'utilisation des terres et les procédures foncières. En ce qui concerne l'agriculture à petite échelle, le PNUD appuiera le développement de cette activité, tant pour ce qui est de la gestion et de la fourniture d'intrants qu'en matière de renforcement institutionnel visant à garantir la fourniture de services aux familles qui composent ce secteur, en accordant une attention particulière aux foyers dirigés par des femmes. Ces efforts permettront aux petits exploitants agricoles d'améliorer leurs moyens d'existence et d'avoir accès à des chaînes de valeur commerciales et, partant, contribueront à valoriser les secteurs les plus vulnérables.

31. Le PNUD collaborera notamment avec le Ministère de l'industrie et du commerce, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, l'Institut du développement foncier et rural et le Bureau national du cadastre. Ses activités viendront appuyer les capacités techniques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de même que les travaux menés par l'OIT dans des domaines d'intérêt communs et plus particulièrement en ce qui concerne les MPME.

**D'ici à 2024, les institutions nationales et infranationales des secteurs public et privé et la société civile auront renforcé la gestion du capital naturel pour permettre un développement durable et à faible taux d'émissions.**

32. *Le PNUD renforcera les capacités des secteurs public et privé de coordonner la conception et la mise en œuvre de politiques, plans et solutions relatifs à la gestion durable du capital naturel – tant dans les zones urbaines que rurales – ainsi qu'à la réduction des émissions et de la pollution, conformément à la solution type relative à la promotion de solutions fondées sur la nature.* Il collaborera avec les institutions paraguayennes qui publient des informations officielles – notamment sur les questions énergétiques – et continuera d'appuyer les dialogues multisectoriels et interinstitutionnels sur ces questions, conformément aux conventions sur la durabilité environnementale, telles que celles ayant trait aux changements climatiques, à la préservation de la diversité biologique et à la lutte contre la dégradation des terres. Le Ministère de l'environnement et du développement durable sera un interlocuteur clé à cet égard.

33. *Le plan Paraguay 2030 vise à faire du Paraguay un producteur alimentaire de classe mondiale, bien que la réalisation de cet objectif d'une manière durable représente un grand défi.* Le PNUD aidera le Gouvernement à hiérarchiser les politiques et les interventions devant être mises en œuvre en priorité afin d'assurer une production durable, en lui présentant des données factuelles et en lui faisant part de ses connaissances. Il travaillera en étroite collaboration avec le secteur privé (y compris les coopératives, les associations professionnelles et les entreprises), par l'intermédiaire de plateformes existantes<sup>19</sup>. Il encouragera par ailleurs l'adoption de politiques ou de normes durables en matière de produits de base, ainsi que la conservation et la restauration des forêts et la réduction du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement.

34. *Le PNUD encouragera, dans le cadre d'une approche intégrée, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans d'action sur les contributions prévues*

<sup>19</sup> Parmi les acteurs clés, on retiendra : les coopératives (fédération des coopératives de production), les guildes (union industrielle du Paraguay) et les entreprises (Cargill).

déterminées au niveau national, la stratégie nationale pour les forêts et la croissance durable, les produits de base durables, les transports durables et la gestion des déchets. Il facilitera l'adoption de bonnes pratiques agricoles, la planification territoriale – notamment s'agissant du système de zones sauvages protégées et des couloirs de biodiversité – le renforcement des systèmes d'information, de l'analyse des données et des indicateurs, et l'intégration de la gestion des risques de catastrophe aux activités de résilience, compte étant tenu des questions de genre.

35. *Le PNUD renforcera diverses entités publiques*, telles que le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Secrétariat des situations d'urgence, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère de l'industrie et du commerce, le Secrétariat technique de planification et le Ministère des travaux publics et de la communication, ainsi que les autorités locales, tout en consolidant ses liens et sa collaboration avec des organisations non gouvernementales, des organisations autochtones et la société civile et les communautés. Pour ce faire, il sera primordial qu'il collabore étroitement avec divers organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'avec d'autres organismes de coopération internationale.

**D'ici à 2024, le Paraguay sera devenu plus à même de repérer les inégalités et de suivre et de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et le plan national de développement Paraguay 2030.**

36. *Le PNUD apportera son assistance aux institutions paraguayennes (nationales et infranationales) en matière de gestion axée sur les résultats, d'investissement social et de responsabilisation, conformément à la solution type relative à la mise en place d'une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable.* Il fournira aux autorités des systèmes et des outils permettant une gestion plus efficace, la professionnalisation de l'administration publique et l'adoption de stratégies et de systèmes favorisant la transparence et l'inclusion.

37. *Le PNUD s'attachera à améliorer la capacité du Gouvernement à coordonner et à mettre en œuvre le plan Paraguay 2030 et le Programme 2030 ainsi qu'à rendre compte de leur application.* Il continuera par ailleurs de fournir une assistance technique à la Commission nationale pour les objectifs de développement durable afin d'asseoir sa position de principale institution de coordination dans le Gouvernement. Il élaborera des directives et mettra en œuvre des actions pilotes en vue de favoriser une décentralisation efficace du Gouvernement et l'adaptation des objectifs de développement durable, en créant des groupes de travail interinstitutionnels et des forums de coordination qui permettront un dialogue multipartite et contribueront à la production d'indicateurs et de données relatives aux politiques et programmes de développement devant contribuer à la réalisation du Programme 2030.

38. *Pour atteindre ces objectifs, le PNUD collaborera étroitement avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des finances, le Secrétariat technique de planification et le Bureau national de statistique, ainsi qu'avec le Parlement, le pouvoir judiciaire et le secteur privé.* Il coopérera également avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNICEF et ONU-Femmes, et coordonnera les actions et initiatives conjointes entreprises avec d'autres acteurs du secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et d'autres partenaires internationaux.

39. *Le PNUD fournira une assistance technique aux principales institutions gouvernementales dont les activités portent sur la gestion des connaissances afin d'améliorer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation et de maximiser l'effet des investissements publics sur le développement.* Il s'efforcera d'améliorer la

gestion axée sur les résultats dans le secteur public et de promouvoir une culture d'apprentissage continu et d'innovation en mettant en œuvre des programmes qui favorisent le partage d'informations, de données, de conclusions et de points de vue, ainsi qu'en continuant de demander leur avis aux bénéficiaires. À cet égard, il aidera la Cour suprême à améliorer l'accès à la justice et l'efficacité de l'administration judiciaire afin de réduire le nombre d'affaires en instance.

40. *Le PNUD appuiera les activités visant à renforcer la direction des institutions compétentes dans chaque domaine thématique*, tant au niveau national que local. La participation de la société civile, des peuples autochtones, du secteur privé et des milieux universitaires et la coopération internationale seront par ailleurs encouragées.

41. *Le PNUD s'attachera à dialoguer davantage avec la société civile* et veillera à ce que les organisations représentant des groupes vulnérables participent. Ces échanges auront notamment pour objet la compréhension et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

42. *Le PNUD aidera le Paraguay à assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations* formulées par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, telles qu'identifiées par le Système de suivi des recommandations (SIMORE) et en coordination avec les institutions gouvernementales qui l'administrent. Le Paraguay est actuellement actif dans le domaine de la coopération Sud-Sud, grâce au système SIMORE Plus. Conformément aux recommandations figurant dans l'évaluation indépendante du programme de pays, les modalités de la coopération Sud-Sud seront élargies pour favoriser le développement durable du Paraguay.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

43. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

44. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à la mise en œuvre de projets doivent être imputés aux projets concernés.

45. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers.

46. Afin de veiller à ce que ce programme soit mis en œuvre conformément aux attentes nationales, le PNUD sera en contact permanent avec le Ministère des affaires étrangères et d'autres parties prenantes, telles que des partenaires locaux, nationaux et internationaux, ce qui facilitera la responsabilité mutuelle. En procédant de la sorte, il sera possible de poursuivre le processus participatif initié au moment de la conception du présent descriptif de programme, notamment dans le cadre d'ateliers rassemblant des représentants du secteur public, d'organisations de la société civile, du secteur privé et des médias nationaux.

47. Le PNUD fournira un appui technico-administratif au Paraguay pour l'aider à faire face à des situations spécifiques exigeant des interventions souples, opportunes et pertinentes – en particulier pour ce qui est de réagir à des situations d'urgence ayant trait à des phénomènes climatiques indésirables pour lesquels le PNUD doit, au titre du régime de politiques et procédures accélérées, prendre des mesures immédiates.

48. Les risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre de ce programme relèvent : a) d'aspects institutionnels ; b) d'aspects financiers ; c) de la participation des citoyens ; d) de questions à caractère environnemental.

49. S'agissant des aspects institutionnels, le risque principal tient au fait que les institutions ne sont pas toujours capables d'exécuter les politiques publiques conformément aux priorités nationales établies. La stratégie du PNUD consistera dès lors à en renforcer les capacités techniques et opérationnelles. En ce qui concerne les risques financiers, la réduction des ressources est problématique pour la continuité des initiatives stratégiques. Pour les atténuer, une attention particulière sera accordée au renforcement des alliances de collaboration existant entre les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, qui permettent une diversification des donateurs. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il étudiera en outre les possibilités d'obtenir un financement auprès d'autres sources en vue de pouvoir mener des initiatives stratégiques à la demande du Gouvernement.

50. Pour ce qui est de la participation des citoyens, le principal risque est lié à un manque d'intérêt pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives stratégiques, ainsi qu'à divers aspects du rôle joué par la société civile dans le contrôle de la gestion publique. Afin d'atténuer ce risque, on s'attachera à promouvoir la participation des citoyens ainsi qu'une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes à la population. Quant aux risques environnementaux que les mesures prévues pourraient engendrer, ils seront atténués par une analyse préalable de l'impact environnemental.

51. Les conclusions et recommandations figurant dans l'évaluation indépendante du programme de pays, dans l'évaluation du descriptif de programme de pays et dans d'autres évaluations serviront de base à la mise en œuvre du présent descriptif de programme de pays. Les risques seront mesurés en veillant au strict respect des exigences corporatives.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

52. Le plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation du programme permettra de recenser et de surveiller les facteurs limitant ou améliorant l'obtention de résultats en d'en garder la trace. La stratégie couvrira tous les domaines visés, l'évaluation et le suivi des résultats obtenus y étant combinés en vue d'identifier les contributions faites par le PNUD aux priorités nationales. Le plan d'évaluation, qui porte à la fois sur le projet, les résultats et le programme, sera mis à jour chaque année.

53. Les procédures de contrôle et d'évaluation permettront de repérer les meilleures pratiques et de tirer des enseignements en matière de mise en œuvre du programme. Afin de rassembler des données probantes, le PNUD utilisera le cadre de résultats et d'allocation des ressources et les indicateurs pertinents du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La collecte de données relatives aux indicateurs se fera au moins une fois par an et un rapport sera élaboré et communiqué aux intervenants chaque année.

54. Il est prévu d'avoir recours à la statistique pour suivre les progrès accomplis. Le PNUD entend par ailleurs appuyer le renforcement des capacités nationales et la

transformation institutionnelle de la Direction générale de statistique, d'enquêtes et de recensement, laquelle est chargée d'établir des statistiques officielles nationales devant permettre de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et servir d'outil principal de suivi et d'évaluation des contributions du PNUD.

55. Le PNUD renforcera les capacités des partenaires nationaux de réalisation en matière de collecte et d'analyse de données destinées à mesurer l'efficacité des actions et des politiques en lien avec le plan Paraguay 2030 et les objectifs de développement durable. Il œuvrera en outre à repérer les adaptations et à les analyser, de même que leur reproductibilité, le cas échéant. Les nouvelles technologies, notamment celles qui ont trait aux mégadonnées, seront des outils essentiels.

56. Le PNUD veillera à utiliser régulièrement le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes pour contrôler les dépenses et améliorer la prise en compte de l'égalité des sexes dans la planification et la prise de décisions. Il s'associera à des instituts de recherche et des établissements universitaires pour appliquer son plan d'évaluation et présenter régulièrement davantage d'évaluations indépendantes de ses réalisations.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Paraguay (2020-2024)

**Priorité ou objectif du pays : Réduction de la pauvreté et développement social (objectifs 1, 2, 3, 4, 5 et 10)**

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2024, les personnes qui vivent ou transitent au Paraguay, en particulier celles qui sont vulnérables, disposeront d'un meilleur accès à des services universels, une protection sociale et des soins de qualité**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions**

*Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, niveaux de référence et niveaux cibles*

*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*

*Produits indicatifs*

*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*

*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*

<i>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Pourcentage des objectifs formulés dans le plan national de développement Paraguay 2030 atteints</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 80 %</p>	<p>Plan national de développement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Élaboration de modèles novateurs et de produits axés sur le savoir destinés à favoriser la prise de décisions éclairées dans le cadre de programmes et de politiques sociales devant bénéficier aux groupes vulnérables tels que les personnes vivant dans la pauvreté, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes.</p>	<p>Gouvernement :</p> <p>Groupe de la gestion de la Présidence de la République</p> <p>Cabinet social</p> <p>Ministère du Développement social,</p> <p>Ministère du trésor,</p> <p>Ministère des affaires étrangères, Ministère de la santé et Ministère de l'agriculture</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b></p> <p>479 500</p> <p><b>Autres ressources :</b></p> <p>42 618 192</p>
<p>Pourcentage de la population couvert par une protection sociale de niveau minimal (plan national de développement et objectif 1.3.1)</p> <p>Niveau de référence : 13,3 %</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Enquête continue auprès des ménages, menée par la Direction générale de statistique, d'enquêtes et de recensements</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur : nombre de modèles novateurs, de produits axés sur le savoir et de rapports échangés avec le Gouvernement, la société civile et le secteur privé.</p> <p>Niveau de référence (2019) : 0</p> <p>Niveau cible (2024) : 10</p> <p>Renforcement des capacités nationales et infranationales de gestion, d'analyse et de coordination intersectorielle des données aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des programmes sociaux devant bénéficier aux pauvres et aux autres groupes vulnérables.</p>	<p>Donateurs :</p> <p>Itaipu Binacional</p> <p>Entidad Binacional Yacyretá</p> <p>Secteur privé</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes, Banque mondiale et BIAD</p> <p>Union européenne</p>	
		<p>Indicateur : pourcentage de bénéficiaires des projets du PNUD estimant, dans le cadre des évaluations de projets et de programmes, que l'accès aux services sociaux a été amélioré.</p> <p>Niveau de référence (2019) : aucune donnée</p> <p>Niveau cible (2024) : 75 %</p>		

Indicateurs de réalisation  
du Plan-cadre de coopération  
des Nations Unies  
pour le développement durable,  
niveaux de référence  
et niveaux cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

**Priorité ou objectif du pays : Croissance économique inclusive (objectifs 8, 9, 11 et 12)**

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2024, le Paraguay aura mis en œuvre, selon une approche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, des politiques publiques favorisant l'accès à des moyens d'existence durables et à un travail décent et l'inclusion économique, l'accent étant mis sur les personnes se trouvant en situation de vulnérabilité**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions**

Pourcentage de la population active qui contribue à la retraite	Direction générale de statistique, d'enquêtes et de recensements	Renforcement des capacités nationales et infranationales de mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'insertion économique des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier dans les zones rurales, notamment s'agissant de l'accès aux terres et de l'agriculture à petite échelle.	Gouvernement :	<b>Ressources ordinaires :</b>
Niveau de référence (2018) :	Fréquence de la collecte : annuelle	Indicateur : nombre d'institutions bénéficiant d'un appui à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'inclusion économique.	Ministère de l'industrie	479 500
44,8 % (total)		Niveau de référence : 0	Secrétariat technique de planification	<b>Autres ressources :</b>
48,2 % (zones urbaines)		Niveau cible (2024) : 5 au niveau municipal, 2 au niveau régional et 3 au niveau national.	Cabinet social	6 513 638
34,1 % (zones rurales)		Renforcement de la capacité nationale d'élaborer des plans et des programmes visant à promouvoir la décentralisation, le développement local, la compétitivité et le renforcement des MPME.	Ministère de la femme	
Niveau cible (2024) :		Indicateur : nombre de MPME (secteur des services) soutenues par des programmes publics.	Donateurs :	
52 % (total)		Niveau de référence : 0	Itaipu Binacional	
50 % (zones urbaines)		Niveau cible (2024) : 5 en zone rurale et 5 en zone urbaine.	Entidad Binacional Yacyretá	
35 % (zones rurales)			Secteur privé	
			Autres partenaires :	
			UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes et Banque mondiale	

Indicateurs de réalisation  
du Plan-cadre de coopération  
des Nations Unies  
pour le développement durable,  
niveaux de référence  
et niveaux cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

**Priorité ou objectif du pays : Intégration du Paraguay dans le monde (objectifs 5, 6, 7, 11, 12, 13, 15 et 17)**

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2024, les institutions nationales et infranationales des secteurs public et privé et la société civile auront renforcé la gestion du capital naturel pour permettre un développement durable et à faible taux d'émissions**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable**

<p>Pourcentage des cibles établies pour les contributions déterminées au niveau national atteintes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 10 %</p>	<p>Ministère de l'environnement et du développement durable et Gouvernement</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>	<p>Renforcement des capacités et de la coordination dans les secteurs public et privé pour la conception et la mise en œuvre de politiques, de plans et de solutions relatifs à la gestion durable du capital naturel – tant dans les zones urbaines que rurales – dans le cadre d'une approche axée sur la résilience qui tient compte des questions de genre. Accent mis notamment sur la continuité des travaux menés au sujet des produits de base durables et des chaînes de valeur inclusives.</p> <p>Indicateur : pourcentage d'intervenants représentatifs ayant constaté une amélioration des capacités et de la coordination des secteurs public et privé en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de politiques, de plans et de solutions.</p> <p>Niveau de référence (2019) : aucune donnée</p> <p>Niveau cible (2024) : 90 %</p> <p>Mise en œuvre de politiques, d'actions, de mesures et de solutions visant à réduire les émissions et la contamination aux niveaux national, départemental et municipal, le but étant de promouvoir une croissance durable, à faible taux d'émissions et résiliente, tout en veillant à la bonne gestion des risques de catastrophe.</p> <p>Indicateur : nombre de politiques, plans et solutions publiés aux niveaux national et infranational pour promouvoir une croissance durable, à faible taux d'émissions et résiliente, qui tiennent compte des questions de genre.</p>	<p>Gouvernement :</p> <p>Ministère de l'environnement</p> <p>Institut forestier national</p> <p>Donateurs :</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial</p> <p>Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier</p> <p>Itaipu</p> <p>Entidad Binacional Yacyretá</p> <p>Secteur privé</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes et Banque mondiale</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b></p> <p>479 500</p> <p><b>Autres ressources :</b></p> <p>25 175 000</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs de réalisation  
du Plan-cadre de coopération  
des Nations Unies  
pour le développement durable,  
niveaux de référence  
et niveaux cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

Niveau de référence (2018) : 3 (Ministère de  
l'environnement et du développement durable)  
Niveau cible (2024) : 6  
Élaboration, financement et application à grande  
échelle de solutions d'information et de dialogue  
visant à accroître l'efficacité énergétique et à  
encourager le passage à une énergie propre et à un  
développement sans carbone.

Indicateur : nombre d'instruments et de solutions  
trouvés ou appliqués à l'échelle pour accélérer la  
transition vers une meilleure efficacité énergétique et  
une énergie propre. Niveau de référence (2018) : 0  
Niveau cible (2024) : 1

#### Priorité ou objectif du pays : Croissance économique inclusive (objectifs 16)

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2024, le Paraguay sera devenu plus à même de repérer les inégalités et de suivre et de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et le plan national de développement Paraguay 2030

#### Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Nombre d'institutions  
disposant de mécanismes de  
collecte et d'analyse de  
données fournissant des  
données ventilées pour  
suivre les progrès accomplis  
dans la réalisation des  
objectifs de développement,  
y compris les objectifs de  
développement durable.  
Niveau de référence : 1  
Niveau cible : 5

Direction générale de  
statistique, d'enquêtes et de  
recensements  
Fréquence de la collecte :  
annuelle

Renforcement de la capacité nationale d'établir, de  
mettre en œuvre et de surveiller des partenariats et de  
communiquer à leur sujet, dans le cadre du Programme  
2030 et conformément au plan national de  
développement.

Indicateur : pourcentage et nombre d'indicateurs  
relatifs aux objectifs signalés par le Paraguay.  
Niveau de référence (2018) : 20,1 % (47), objectif 5 :  
100 % (6)  
Niveau cible (2024) : 80 % (234), objectif 5 : 100 %  
(6)

Renforcement de la capacité nationale de fournir des  
services publics efficaces et responsables, notamment  
dans des domaines tels que les programmes d'inclusion

Gouvernement :  
Cabinet social  
Unité technique de gestion de  
la Présidence de la  
République  
Cour suprême de justice  
Tribunal électoral de justice  
Ministère du trésor, Ministère  
des relations extérieures,  
Ministère de la santé,  
Ministère des technologies de  
l'information et des  
communications, Ministère  
des travaux publics et  
Ministère de l'éducation  
Donateurs :

**Ressources ordinaires :**  
479 500

**Autres ressources :**  
124 240 935

Indicateurs de réalisation  
du Plan-cadre de coopération  
des Nations Unies  
pour le développement durable,  
niveaux de référence  
et niveaux cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

sociale et l'accès à la justice, qui profitent aux groupes vulnérables, notamment les femmes.

Indicateur : capacités accrues en ce qui concerne la prise de mesures tenant compte des questions de genre et la fonctionnalité des institutions de l'État de droit. (Plan stratégique pour 2018-2021, Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.2.3.3.)

Niveau de référence : genre : non ; fonctionnalité : non.

Niveau cible (2024) : genre : oui ; fonctionnalité : oui.

Itaipu  
Entidad Binacional Yacyretá  
Secteur privé

Autres partenaires :  
UNICEF, FNUAP, ONU-  
Femmes et Banque mondiale